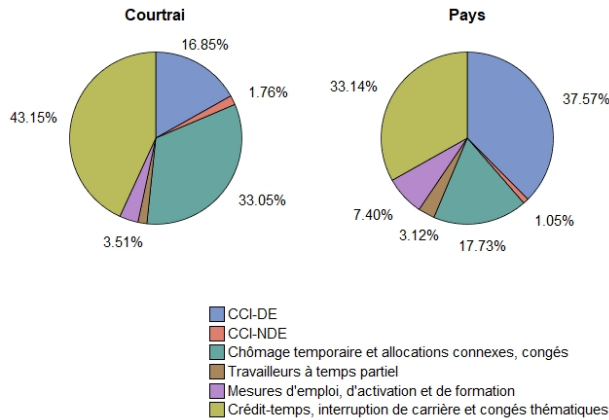


Entité: Courtrai



Directeur: Martine MAERTENS
 Nombre d'agents: 121
 Nombre en équivalents à temps plein: 110

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	413.683	5,5
Assurés contre le chômage (2)	230.126	5,9
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	222.425	6,3
Taux du chômage (4)	2,6	

Vision globale 2024	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	77.603	5,2
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	1.665	4,4
Dossiers litiges achevés	4.692	4,8
Contrôles achevés	2.202	4,9
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	3.067	5,1
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	11	1,4
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2023	203,6	3,8
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2024	204,6	3,7
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	5,9	1,6
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	3,0	3,2

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2024)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	6.426	2,8
		Après études	321	1,6
		Travailleurs à temps partiel volontaire	410	2,3
		Chômage avec complément d'entreprise	224	4,2
		Allocation de sauvegarde	93	4,2
		Travailleurs d'arts	38	0,5
		Hommes	4.416	2,7
		Femmes	3.096	2,5
		Chefs de ménage	1.477	1,9
		Isolés	2.015	2,5
		Cohabitants	4.021	3,1
		Total	7.512	2,6
	CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	110	4,2
		Chômage avec complément d'entreprise	651	13,1
		Chômeurs âgés	6	6,7
		Aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	16	5,5
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	Total	783	9,9
		Parents d'accueil	14.202	11,1
		Période non rémunérée dans l'enseignement	36	8,8
		Vacances jeunes	139	5,1
		Vacances senior	322	10,0
		Congés: soins d'accueil	21	11,0
		Congés: soins d'accueil	19	10,3
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR	Total	735	3,2
		Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	14	3,8
		Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR: travailleurs d'arts	1	0,3
		Total	750	3,2
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	SINE	144	4,3
		Mesures pour travailleurs	161	12,8
		Mesures de formation	1.043	4,9
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Formation professionnelle	49	0,6
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	170	14,5
Dispenses d'IDE particulières	Activités ALE ou APS	Allocation en compensation de licenciement	51	5,5
		Interruption de carrière	856	2,7
		Sans allocations	15	1,8
	Crédit-temps	Total	871	2,6
		Avec allocations	7.842	9,0
		Sans allocations	364	6,2
		Total	8.206	8,9
	Congés thématiques	Avec allocations	9.901	8,1
		Sans allocations	266	6,5
		Assistance médicale	1.742	9,0
		Aidants proches	29	10,0

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2024)			Nombre	% par rap. au pays
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Congés thématiques	Congé parental	8.369	7,9
		Congé pour soins palliatifs	27	8,3
		Total	10.166	8,1
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		727	0,5
	Autres attestations		8.311	6,4
	Total		9.038	3,4

(1) Population au 1er janvier 2024 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2023. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2023 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2023 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2023; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2023 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2024 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2023 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).